

Fiche régionale Grand Est pour le signalement de dégâts de grand gibier

Protocole d'utilisation – Version finale du 19 juin 2020

FICHE DE SIGNALEMENT DES DÉGÂTS DE GIBIER SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS - Modèle régional du comité paritaire sylvo-cynégétique -

Le programme d'actions du comité paritaire a traduit le souhait des instances forestières et cynégétiques de travailler en coopération pour une meilleure connaissance des dégâts causés par le grand gibier aux peuplements forestiers : localisation, fréquence et importance. Cette fiche participe à la récolte de données nécessaires à la concertation entre forestiers et chasseurs utile à l'amont des différentes commissions départementales. Elle ne constitue pas une demande d'indemnisation. **Deux exemplaires sont à remplir** : le premier est destiné au déclarant, le second au correspondant local (ONF ou CNPF), chargé de le transmettre à la **DDT** et à la **Fédération des chasseurs de situation**, après pré-validation.

1. Déclarant		Nature du déclarant :
Nom, Prénom : _____	Adresse : _____	- Propriétaire <input type="checkbox"/>
CP : _____ Ville : _____	Tél. : _____ @ : _____	- Gestionnaire forestier <input type="checkbox"/>
		- Mandataire (préciser) _____ <input type="checkbox"/>

Identité du propriétaire (si différent du déclarant) :	Détenteur du droit de chasse (si différent du propriétaire) ou locataire de chasse, adjudicataire (-) :
Personne morale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ @ : _____	Tél. : _____ @ : _____

2. Localisation du signalement : parcelle(s) endommagé(s)	Surface de votre forêt : _____ Ha
Commune : _____ CP : _____	Surface du signalement : _____ Ha
NB : Joindre une carte permettant de préciser la localisation : extrait de carte IGN, photographie aérienne ou plan cadastral.	Parcelle forestière N° _____ surface _____ Ha
	Références(s) cadastrale(s) des parcelles faisant l'objet de dégâts :
	Section : _____ et N° : _____
	Section : _____ et N° : _____
	Section : _____ et N° : _____

3. Caractéristiques du peuplement			
Structure du peuplement :	Type de régénération :	Essence(s) objectif :	Essence(s) secondaire(s) :
<input type="checkbox"/> Taillis simple	<input type="checkbox"/> Régénération naturelle (date coupe définitive : _____)	1) _____	1) _____
<input type="checkbox"/> Taillis-sous-futaie	<input type="checkbox"/> Régénération + enrichissement (date _____)	2) _____	2) _____
<input type="checkbox"/> Futaie régulière	<input type="checkbox"/> Semis en ligne ou en bande (date _____)		3) _____
<input type="checkbox"/> Futaie irrégulière	<input type="checkbox"/> Plantation (année : _____ densité initiale : _____ tiges/ha)		

Hauteur moyenne : Moins de 30 cm De 30 cm à 1,5 m De 1,5 à 3 m De 3 à 10 m Plus de 10 m.

Présence de protections ? OUI NON. Si oui, de quel(s) type(s) ? _____

Forêt certifiée (PFC, FSC) ? OUI NON. Végétation d'accompagnement ? OUI NON. Type : _____

Date de début des dégâts ? Récents Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans Plus de 10 ans Ne sait pas

4. Nature des dégâts (Estimation de la part du gestionnaire ou technicien habilité) (Joindre des photos/graphes)

Type de peuplement (chêne et cochen) :	<input type="checkbox"/> Plantation (densité initiale connue)	<input type="checkbox"/> Peuplement forestier équilibré (hors plantation, densité initiale inconnue)	<input type="checkbox"/> *des essences objectif/s
<input type="checkbox"/> Abroutissement /arrachage	Quantité de plants* endommagés : _____ tiges/ha	Quantité de tiges* viables et conformes : _____ tiges/ha	_____ %/Ha de tâches de régénération abroustées
<input type="checkbox"/> Frotta/Ecorçage	Quantité de tiges* impactées et non viables : _____ tiges/ha		
<input type="checkbox"/> Impact sur la fructification forestière (perte de diversité et densité diminuée)			
Impact des dégâts pour la parcelle	<input type="checkbox"/> faible incidence <input type="checkbox"/> avenir incertain <input type="checkbox"/> avenir compromis		

Densité attendue* pour la parcelle : _____ tiges/ha

Espèce(s) à l'origine : Cerf Chevreuil Sanglier Autre → _____ | Répartition des dégâts : concentrés diffus

Objectifs de la fiche :

- Permettre un **meilleur recensement géographique des dégâts** de grand gibier sur les peuplements forestiers en région Grand Est ;
- **Impliquer le propriétaire forestier** dans le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique et dans la gestion des populations de grand gibier ;
- **Partager un diagnostic factuel** entre les acteurs locaux sur la situation d'équilibre entre les populations d'ongulés présentes et le peuplement forestier concerné, **favorisant la concertation** ;
- Compléter le panel d'outils de décision en CDCFS, ou comité local préalable, à partir de données partagées de terrain ;
- Aider à l'évaluation des mesures mises en œuvre et à leur ajustement.

Points de vigilance et limites de la fiche :

Les fiches de signalement de dégâts apportent des informations quantitatives et localisées aux acteurs locaux pour prendre des décisions dans les instances locales. **Elles ne permettent pas à elles seules de caractériser l'état d'équilibre sylvo-cynégétique d'une unité de gestion cynégétique.** Elles devront être croisées avec d'autres informations (ex. ICE, surface des plantations protégées...) pour bâtir un diagnostic de zone (en particulier les zones à enjeux ou à surveiller de la cartographie régionale Grand Est).

En cas de désaccord entre les acteurs locaux sur les dégâts quantifiés, la **mise en œuvre du protocole IRSTEA est préconisée** en tant qu'outil de diagnostic efficace et validé scientifiquement pour caractériser les dégâts de gibier.

Les données qui pourront être issues de ces fiches concernent les surfaces touchées et l'intensité des dégâts, sans lien immédiat sur l'impact économique des dégâts, qui pourra être mené par ailleurs.

Rédaction et validation des fiches :

→ *Qui rédige les fiches ?*

Les propriétaires forestiers, les gestionnaires forestiers et les techniciens habilités (CRPF, chambre d'agriculture, FDC...).

→ *Quels éléments complémentaires à joindre ?*

Les références cadastrales sont celles de la zone faisant l'objet du signalement.

Un plan localisant la zone peut être joint.

Tous documents ou photos illustrant les constats de dégâts pourront être joints à la fiche.

→ *Quelle validation des fiches ?*

Cas n°1 – Pré-signalement par un propriétaire forestier :

Lorsque la fiche est rédigée par un propriétaire forestier, l'estimation du nombre de tiges viables n'est pas obligatoire à ce stade. La fiche constitue un **pré-signalement** qui est **envoyé à l'ONF (forêt publique) ou au CRPF (forêt privée)**, chargé d'en faire une **pré-validation**, selon une méthodologie laissée à l'appréciation des structures. L'estimation du nombre de tiges viables est à compléter et/ou valider par ONF ou CRPF.

A l'issue de cette phase de pré-validation, les fiches validées sont **envoyées à la FDC et à la DDT** du département. Dans le cas d'une parcelle forestière sur 2 départements, la fiche est envoyée à la DDT du département comprenant la surface la plus importante, avec copie à l'autre DDT.

A l'initiative des représentants forestiers, une visite contradictoire est alors organisée dans les 3 mois, entre ces-derniers, le propriétaire, le détenteur du droit de chasse et la FDC. En l'absence de réponse à cette sollicitation au bout d'un mois, le propriétaire forestier ou son représentant est tenu de faire une relance écrite au détenteur du droit de chasse et à la FDC. **La DDT du département est en copie des invitations** et peut décider de participer aux visites.

Lors de la visite contradictoire, le paragraphe 6 de la fiche de signalement de dégâts est complété. Un compte rendu est réalisé avec des préconisations cynégétiques et sylvicoles le cas échéant. Il est signé par l'ensemble des participants avec leurs observations éventuelles. Après la visite, la **fiche complétée est renvoyée à la DDT** du département, par l'ONF ou le CRPF.

En cas de désaccord entre forestiers et chasseurs suite à la visite, la FDC est chargée d'organiser une nouvelle visite contradictoire, dans les 2 mois, avec les membres de la CDCFS, rendus destinataires de la fiche transmise, et les acteurs locaux. Cette visite permettra d'engager la mise en place d'un protocole IRSTEA, en cas de désaccord persistant.

En cas d'accord entre forestiers et chasseurs suite à la première visite ou si aucune visite ne s'est tenue dans les 3 mois, la fiche est envoyée aux membres de la CDCFS et **un retour régulier est fait en séance.**

Remarque : une visite peut permettre de parcourir plusieurs parcelles et fiches de signalement de dégâts (ex. une journée de visite pour 5 fiches reçues).

Cas n°2 - Rédaction par un gestionnaire forestier ou un technicien habilité :

Lorsque la fiche est rédigée par un gestionnaire forestier ou un technicien habilité, la phase de pré-validation n'est pas obligatoire. La fiche est envoyée directement à la FDC, à la DDT du département, avec copie au CRPF pour la forêt privée.

La suite du circuit de validation est identique à celui décrit précédemment (cas n°1).

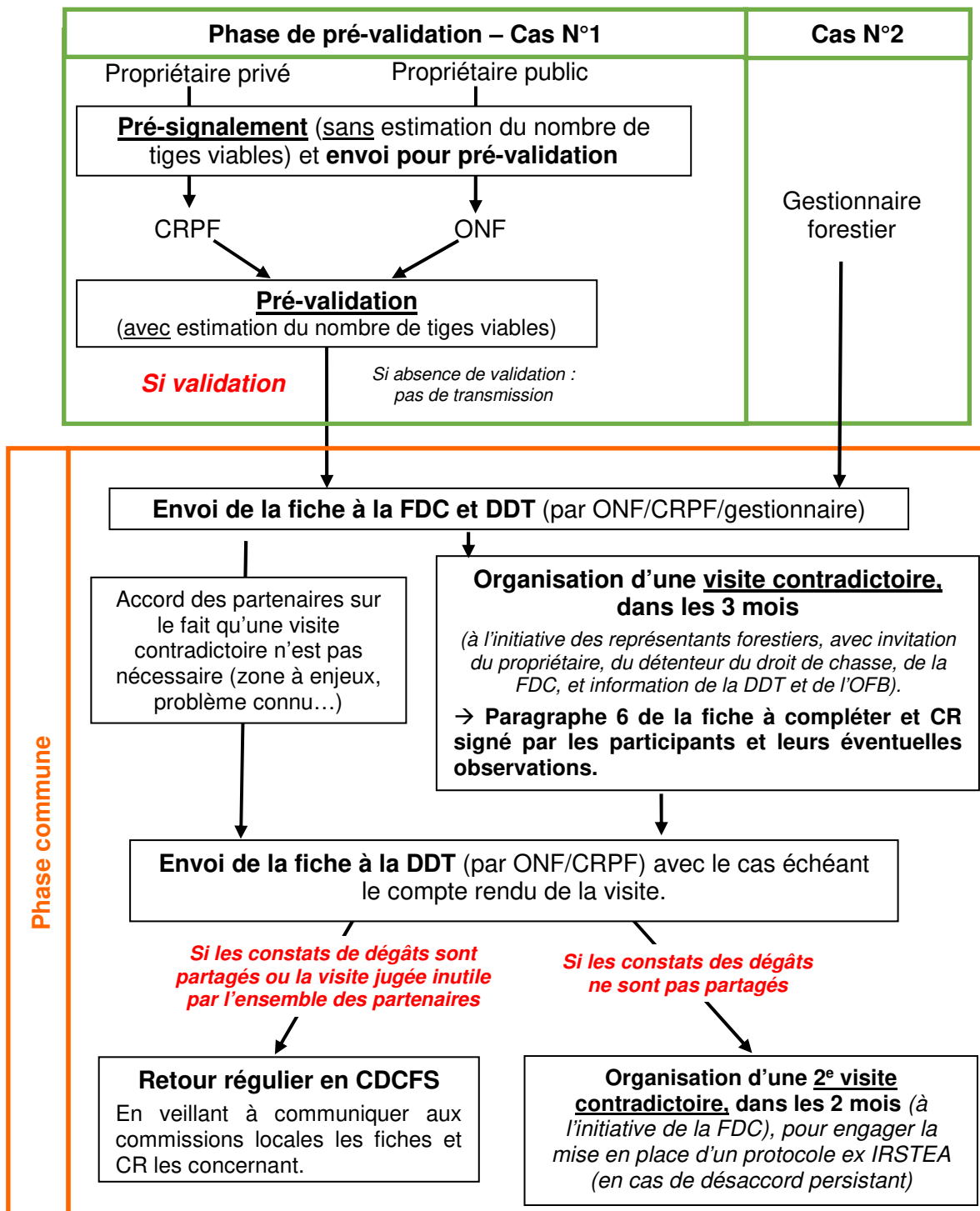


Schéma du circuit d'élaboration et de validation

Télé-déclaration des fiches : A venir

En attendant le développement de la télé-déclaration, l'enregistrement de la fiche est fait par la DDT de situation et par la FDC, dans le logiciel de suivi des données cynégétiques, en lien avec le lot de chasse concerné.